

REÇU LE

23 NOV. 2017



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Le Chef de Cabinet
Conseiller spécial*

21 NOV. 2017

Paris, le

Réf. : 17-042175-A/BDC-SCCI/RD

Monsieur le Secrétaire fédéral,

Monsieur Gérard COLLOMB, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, a bien reçu votre correspondance du 31 août 2017 par laquelle vous lui faites part de vos observations relatives au financement du stage de maintien et d'actualisation des compétences (MAC) dont le contenu, la durée et les modalités d'organisation sont institués par arrêté du 27 février 2017.

Le ministre ne peut répondre favorablement à votre demande de modification de l'article R. 625-8 du code de la sécurité intérieure et de l'arrêté précité afin d'y inscrire que le financement de l'obligation de maintien et d'actualisation des compétences relève de l'employeur.

A cet égard, le représentant de la délégation aux coopérations de sécurité a eu l'occasion le 25 septembre 2017, lors de la réunion de la Commission mixte paritaire de la branche prévention-sécurité, de rappeler que, conformément à l'article L 6321-1 du code du travail, il appartient à l'employeur d'assurer « *l'adaptation des salariés à leur poste de travail, [de veiller] au maintien de leur capacité à occuper un emploi, au regard notamment de l'évolution des emplois, des technologies et des organisations* ».

.../...

Monsieur Alain BOUTELOUX
Secrétaire fédéral
Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services
46, rue des Petites Ecuries
75010 PARIS



Toutefois, le financement de la formation continue relève du dialogue social entre organisations professionnelles et syndicales de la branche Prévention-sécurité.

Je vous rappelle que l'entrée en vigueur de l'obligation de formation continue, initialement prévue le 1^{er} juillet 2017, a été reportée au 1^{er} janvier 2018, conformément à la demande des professionnels, afin de permettre aux acteurs concernés d'anticiper cette évolution et à ce titre, de mettre les organisations syndicales en mesure de négocier son mode de financement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire fédéral, à l'assurance de ma considération distinguée.

J'en à vous,

Jean-Marie GIRIER